

PLAN D'ACTION DEPARTEMENTAL EN EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

2010 - 2014

UN PROJET DEPARTEMENTAL

L'équipe départementale EPS premier degré : ses rôles et missions

« Constituée autour du conseiller pédagogique départemental [...] en liaison avec les I.E.N., **l'équipe départementale EPS** propose à l'inspecteur d'académie [...] une politique départementale cohérente [...]. C'est le **plan d'action départemental**, établi sous l'autorité de l'inspecteur d'académie, Directeur Départemental des Services De l'Education Nationale, qui détermine l'ensemble des actions proposées en faveur de l'EPS. Véritable **politique départementale**, il définit en fonction des besoins, les tâches à réaliser concernant les contenus d'enseignement et de formation continue, les outils d'évaluation, les moyens à mettre en œuvre, les relations à établir, les collaborations à engager avec les collectivités territoriales et les autres partenaires de l'action éducative. »

*L'équipe départementale EPS (équipe EPS1) réunie en **équipe de projet**, fonctionnelle et non hiérarchique, comprend le professeur de l'IUFM, les CPC(s), le délégué USEP, le CPD, mais peut s'élargir naturellement aussi selon les priorités et les travaux en cours aux IEN, conseillers pédagogiques généralistes ou de spécialité et partenaires divers se constituant en « commission départementale ».*

Réf. : circulaire 87-194 du 3 juillet 1987
L'éducation physique et sportive à l'école primaire

Les enjeux

L'école primaire et l'EPS font l'objet de nouveaux programmes depuis 2008: ils s'imposent à nous et aux enseignants dans leurs contenus et leurs horaires. La référence au socle commun de connaissances et de compétences y est affirmée. Leur application dans le Cantal ne peut faire l'omission des pratiques existantes, des avancées acquises par les acteurs locaux de l'éducation nationale.

C'est donc à leur lumière que doivent évoluer les actions à venir : le nouveau PAD (Plan d'Action Départemental), « véritable politique départementale pour l'EPS », se doit de prendre en compte ces acquis, mais d'élaborer aussi des stratégies adaptées aux progrès encore nécessaires dans le contexte cantalien.

L'EPS est d'abord une discipline scolaire et n'est donc pas une « matière » sans contenus, confondant sport et école, ou s'isolant des autres disciplines de l'école et des partenaires éducatifs identifiés : **elle s'appuie néanmoins sur le « sport scolaire » et participe pleinement à la construction du socle commun de connaissances et de compétences.**

Il s'agit donc ici de tracer **les lignes de force des actions à venir, les priorités de « l'équipe EPS1 »** du Cantal, dans le cadre plus large des exigences de l'institution et du contexte particulier dans lequel elles s'inscrivent. Il y va de l'intérêt de nos élèves.

Une démarche

S'appuyant sur le bilan constaté¹ des actions passées, le PAD reprendra pour partie des objectifs en voie d'être atteints ou de consolidation, et, pour autre part des actions ou procédures différentes pour les objectifs les moins aboutis. De nouvelles pistes d'action liées aux politiques et priorités institutionnelles sont bien sûr à intégrer à cette réflexion.

A chacun de ces objectifs seront affectés une liste d'obstacles à surmonter (« facteurs limitant(s) »), d'actions correspondantes envisagées et indicateurs d'évolution balisant pour les années à venir les progrès attendus. Ces indicateurs procèdent d'un croisement des effets attendus dans les circonscriptions et des actions de l'USEP dans le département.

Les objectifs sont détaillés ci-dessous par souci de pragmatisme : ils interagissent et se complètent dans une logique de cohérence interne (le PAD, les PAC, le projet académique...) et de cohérence externe (Projet des divers partenaires). Ces projets s'alimentent et s'enrichissent, dans le champ des prérogatives de chacun, l'USEP occupant une place privilégiée d'interface entre l'école et le monde sportif.

Les axes prioritaires

- I : faire connaître et évoluer l'EPS par la démarche de projet (Projet EPS, projet d'école, projet d'un réseau d'écoles...)
- II Former les enseignants et les équipes d'enseignants à concevoir, organiser, conduire des séances et évaluer en EPS
- III Améliorer le niveau de pratique des jeunes élèves, la continuité des apprentissages et la prise en compte du socle commun de connaissances et de compétences

Inspection Académique du Cantal

¹ Voir les indicateurs 2008-2009

Objectif départemental

Faire connaître et évoluer l'EPS par la démarche de projet (Projet EPS, projet d'école, projet d'un réseau d'écoles...)

Contexte départemental :

Atouts	Faiblesses
<p>Partenariats en cours, notamment avec le conseil général et l'USEP, les comités départementaux et les collectivités locales : transport d'élèves, matériel pédagogique, regroupements temporaires aidés et encadrés permettent les rencontres entre écoles, élèves et enseignants.</p> <p>Manuel EPS1 du Cantal en ligne.</p>	<p>Il apparaît souvent difficile de passer d'une programmation d'activités physiques et sportives et artistiques (APSA), d'installations (piscines, salle des fêtes, salle de motricité...), de matériel (ballons, tapis de gymnastique...)...</p> <p>à la formalisation d'un projet explicite : isolement géographique et pédagogique, classes à plusieurs niveaux, manque d'équipements et de matériel, transports coûteux sont les freins les plus souvent évoqués.</p>

Objectifs	Orientations prioritaires
<ul style="list-style-type: none">- Répondre à l'isolement géographique et pédagogique, la difficulté de gestion de classes à plusieurs niveaux.- Passer d'une programmation (effective dans la majorité des écoles) à un projet de réseau.	<ul style="list-style-type: none">- identifier et aider à la constitution d'un ensemble de secteurs, de territoires pertinents proposant une cohérence explicite.- Permettre d'intégrer<ul style="list-style-type: none">* les outils pédagogiques contenus dans le manuel EPS* les contextes particuliers (secteurs, cantons...)* les compétences spécifiques des équipes pédagogiques d* la logistique offerte par les partenaires <p>pour travailler, se former, enseigner, évaluer ensemble les apprentissages des élèves.</p>

Indicateurs

De fonctionnement :

- nombre de regroupements et effectifs concernés
- nombre de secteurs constitués et nature du projet
- constitution de RRE, nature des projets et objectifs choisis
- plannings d'utilisation du matériel des circonscriptions et de l'USEP
- plannings d'installations
- conventions et partenaires

De performance :

- niveau de « compétence » atteint par les élèves notamment en natation (Cf. Objectif 3)

Objectif départemental

Former les enseignants et les équipes d'enseignants à concevoir, organiser, conduire des séances et évaluer en EPS

Contexte départemental :

<u>Atouts</u>	<u>Faiblesses</u>
<p>Les modes de fonctionnement initiés depuis quelques années :</p> <ul style="list-style-type: none">* au niveau des circonscriptions : suivi d'écoles, réunions de secteurs, animations pédagogiques, regroupements « découverte », regroupements « évaluation »... sont autant d'occasions de confrontations et d'échanges entre enseignants, entre enseignants et formateurs au plus près de l'action éducative.* au niveau départemental : stages à l'initiative de l'équipe EPS1 (accompagnement du manuel), regroupements « découverte » (modules d'activités ou exploitation de sites) à l'échelle de la circonscription, de l'arrondissement ou du département, actions concertées avec l'IUFM à destination des PE1 et PE2 dans le cadre d'une convention USEP-IUFM, diffusion et mise à disposition de documentation accompagnant du matériel pédagogique...	<p>Difficultés liées aux frais de déplacement des CPC EPS Désengagement prévisible du Conseil général sur le remboursement partiel des déplacements dans le cadre des regroupements d'écoles rurales.</p> <p>Mise en difficulté par la nature et le volume de l'offre du PAF Difficulté à intégrer les nouveaux plans de formation (Master)</p>

<u>Objectifs</u>	<u>Orientations prioritaires</u>
<ul style="list-style-type: none">- renforcer et généraliser ce fonctionnement en intégrant à cette formation les nouveaux programmes de l'école.- impliquer fortement les enseignants	<ul style="list-style-type: none">- appuyer la mise en place des programmes sur le « Manuel EPS », tome 1 et 2 (et compléments annuels) et une mise en perspective intégrant :<ul style="list-style-type: none">* la dimension transversale des disciplines scolaires (dont l'EPS)* la dimension interdisciplinaire <p>Donc la prise en compte du socle commun.</p>

Indicateurs

- nombre d'animations pédagogiques spécifiques
- nombre d'enseignants concernés
- Master 1, Master 2 et PES impliqués lors de leur formation, puis en T1 et T2
- nombre d'élèves participants aux regroupements et d'heures d'activité
- indicateurs USEP

Objectif départemental

Améliorer le niveau de pratique des jeunes élèves, la continuité des apprentissages et la prise en compte du socle commun de connaissances et de compétences.

Contexte départemental :

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Les Tomes 1 et 2 du manuel EPS1 du Cantal ont anticipé les outils pédagogiques et didactiques mis à disposition des enseignants. <p>Une version « papier » remise à jour annuellement est éditée au titre de la région (IUFM et CRUSEP)</p> <ul style="list-style-type: none">- Le tome 3 (uniquement en version informatique) demeure une référence, y compris au niveau national.- Une version « Internet » intégrée au site de l'IA15 était mise en ligne au titre de « guide du directeur » pour l'enseignement de l'EPS. L'avantage de ce mode de communication réside dans sa possible mise à jour constante, sa mise à disposition « à la demande » de documents et informations administratifs.- le travail initié en natation	<ul style="list-style-type: none">- Au delà des contenus à enseigner identifiés et des conseils pédagogiques ou généraux formulés (à alimenter encore et à revoir à la lumière du socle commun), les enseignants sont souvent confrontés aux exigences de faisabilité : conditions réglementaires réelles et pragmatiques de mise en œuvre de l'EPS.- Les enseignants du premier degré « non spécialistes » se sentent souvent démunis : <ul style="list-style-type: none">* sur les niveaux exigibles aux différents niveaux de scolarité* sur l'identification de « passages obligés » caractéristiques, voire « techniques »

Objectifs	Orientations prioritaires
<ul style="list-style-type: none">- mettre en place une concertation premier/second degré pour la natation- élargir cette réflexion et cette production aux activités de la « liste nationale et académique » des APS support de l'EPS dans un continuum.- produire des outils spécifiques à la maternelle	<ul style="list-style-type: none">- mise en place d'un « observatoire de la natation » et d'un suivi de cohortes d'élèves- édition de fiches « repères » caractérisant un niveau CE1 et un niveau CM2- Ceci ne préjuge pas de l'indispensable attention à porter aux élèves de l'école maternelle

Indicateurs

Indicateurs de performance :

- nombre d'élèves nageurs en CM2 et en 6eme
- évaluation qualitative et quantitative des niveaux atteints en EPS en CE1 et CM2 sur certaines APS (liste nationale et/ou académique) lors des regroupements « évaluation » (attestation de maîtrise)

Indicateur de fonctionnement :

- harmonisation et concertation sur l'exigence des programmes en CE1, CM2 et collège
- nombre de visites et pages visitées sur le site EPS